

**DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL
D'UNE PERSONNE DECEDÉE**

Direction

64, route de LISIEUX
27500 PONT AUDEMER
Tél : 02.32.41.64.64

La duplication du dossier médical sera facturée au demandeur, soit :
0,40 € par photocopie
2,00 € par cliché radiographique (support : cliché argentique)
0,35 € par cliché radiographique sur papier A1 papier glacé
1,10 € par CD support d'imagerie
+ frais postaux si envoi à domicile en recommandé avec accusé de réception

Vous souhaitez obtenir des informations sur le contenu du dossier médical d'un défunt. Afin de satisfaire votre demande, veuillez compléter ce questionnaire et le retourner à la Direction du Centre Hospitalier de la Risle.

M., Mme :

demeurant :

..... Numéro de téléphone :

Identité du patient décédé :

M., Mme :

Préciser votre lien avec le patient :

Motif de la demande :

- Faire valoir un de vos droits, précisez lequel :
- Connaître les causes du décès du patient
- Défendre la mémoire du défunt, pour quel motif ?

Conformément à la réglementation en vigueur (arrêté du 3 janvier 2007), seuls vous serez communiqués les éléments du dossier médical vous permettant de répondre au motif invoqué ci-dessus.

Périodes et services (un dossier médical est constitué dans chaque service)

Dates	Services d'hospitalisation ou de consultation

Mode de communication (cocher une seule case) :

- Envoi de copies à votre domicile
- Envoi de copies à un médecin de votre choix, précisez :
Nom, adresse :
- Remise de copies en main propre
- Consultation sur place (un accompagnement médical peut vous être proposé)

Pour donner suite à votre demande, il est impératif de joindre :

- une copie de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport ou de votre permis de conduire
- les pièces justifiant de votre qualité d'ayant-droit (copie d'extrait d'acte de naissance et/ou copie de l'acte notarié)
- une copie de l'acte de décès du patient

A, le

Signature du demandeur